

THALES

THALES SYSTEMES AEROPORTES SA
Centre Charles Nungesser
2 avenue Gay-Lussac
78851 Elancourt Cedex - France
Tél.: +33 (0)1 34 81 60 00
Fax: +33 (0)1 30 66 79 66
www.thalesgroup.com

DRH/TASFR00742157

Elancourt, le 27 juillet 2010

Recommandée avec AR

**Mesdames et Messieurs
les Délégués Syndicaux Centraux**

THALES Systèmes Aéroportés

**OBJET : Dénonciation de l'Accord sur la mobilité des salariés
de THALES Systèmes Aéroportés du 30 mars 2005**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L2261-9 du Code du travail et suite à la consultation du Comité Central d'Entreprise de THALES Systèmes Aéroportés du 8 juillet 2010, nous vous notifions, par la présente, la dénonciation de l'Accord sur la mobilité des salariés de THALES Systèmes Aéroportés du 30 mars 2005.

Cette dénonciation est notifiée à l'ensemble des signataires de l'accord de 2005 et sera déposée, conformément aux articles D.22231-2 et D.2231-7 du Code du travail.

La dénonciation prendra effet à l'expiration du délai de préavis de 3 mois, conformément aux dispositions de l'article 7-1 de l'accord du 30 mars 2005.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.


P.H. HARAN
Directeur des Ressources Humaines

PJ : Accord sur la mobilité des salariés de THALES Systèmes Aéroportés du 30 mars 2005, objet de la dénonciation.